

Compte rendu Assemblées générales 30 août 2007

Le 28 août 2007 se sont tenues les assemblées générales ordinaires et extraordinaires de l'association ZaurusFr. L'ordre du jour et les convocations étaient parvenus aux membres le 21 juillet 2007, conformément aux statuts de l'association.

Rappel de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

- Présentation et approbation du rapport moral de l'association
- Présentation et approbation des comptes 2006
- Présentation et approbation du budget prévisionnel 2007
- Election du nouveau Conseil d'Administration

Rappel de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire :

- Déménagement du siège social de l'association
- Changement de domiciliation bancaire
- Changement de nom de l'association
- Modification des statuts

Conformément aux statuts, les votes ont eu lieu par internet et la cloture des votes a été fixée au 28 août 2007.

Proposition AG numéro 1 : approbation du rapport moral.

La proposition est **acceptée** à l'unanimité.

Proposition AG numéro 2 : approbation du bilan financier.

La proposition est **acceptée** à l'unanimité.

Proposition AG numéro 3 : approbation du budget prévisionnel.

La proposition est **acceptée** à l'unanimité.

Proposition AG numéro 4 : élection du conseil d'administration.

La proposition est **acceptée** à l'unanimité.

Les personnes suivantes présentent leur démission du CA de l'association :

- Monsieur Sébastien Munch (vice-président)
- Monsieur Laurent Costy (trésorier adjoint)
- Monsieur Benjamin Thyreau (secrétaire)

Les personnes suivantes sont élues au CA :

- Monsieur François Lecluse
- Monsieur Thierry Grauss
- Mademoiselle Karine Volpi
- Monsieur Julien Faivre

Les postes attribués à chacun sont, conformément aux statuts, définis en CA post assemblée générale de la façon suivante :

- Monsieur François Lecluse : président
- Monsieur Thierry Grauss : trésorier
- Mademoiselle Karine Volpi : secrétaire
- Monsieur Julien Faivre : responsable intendance

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale ordinaire est close.

Proposition AGE numéro 1 : Déménagement du siège social de l'association.

La proposition est **acceptée** à l'unanimité.

Le siège social est défini comme étant au domicile du président de l'association. La précision de l'adresse du siège sociale sera maintenant déportée dans le règlement intérieur de l'association. Le

changement de président ou le changement de domicile du président entrainera de manière tacite et automatique le changement de l'adresse du siège social de l'association.

Proposition AGE numéro 2 : Changement de domiciliation bancaire.

La proposition est **acceptée** à l'unanimité.

La domiciliation bancaire, qui sera dorénavant déportée dans le règlement intérieur et modifiable sur décision du Conseil d'Administration, est modifiée au profit de la banque Le Crédit Lyonnais située à Bourgoin-Jallieu.

La signature sur les comptes reste attribuée au président et au secrétaire de l'association, une double signature n'étant pas nécessaire.

L'assemblée générale extraordinaire donne pouvoir au président afin d'effectuer l'ensemble des démarches consécutives au changement de domiciliation bancaire.

Proposition AGE numéro 3 : Changement du nom de l'association.

Différents noms ayant été proposés, l'assemblée générale extraordinaire, après réflexion, **adopte** à l'unanimité le nouveau titre de l'association : **Libre En Poche**.

Le nom de l'association, quant à lui, reste inchangé : **Association Des Utilisateurs Francophones d'Assistants Personnels Numériques Utilisant un Système d'Exploitation dit Libre**.

Le sigle **LIPO**, abréviation de Libre En Poche est également validé comme appellation courante.

Proposition AGE numéro 4 : Modification des statuts.

La proposition, découlant principalement de fait des points précédents, est **acceptée** à l'unanimité.

Les nouveaux statuts et le nouveau règlement intérieurs de l'association seront mis en ligne sur le site internet de l'association avant le 31 décembre 2007.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale extraordinaire est close.

Hors AG, le CA décide la réservation du nom de domaine libreenpoche.org. Ce site redirigera dans un premier temps les utilisateurs vers le site asso.zaurusfr.org.

Compte rendu approuvé et certifié conforme le 05 septembre 2007 par :

Mlle Karine Volpi Secrétaire de l'association	M. François Lecluse Président de l'association